

## Assemblée générale

### Consultation écrite – Octobre / Novembre 2020 Compte-rendu

Date de consultation	Date de décision <i>(date butoir de remise des réponses)</i>
27 octobre 2020	10 novembre 2020

Etaient consultés Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée générale de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

#### Objet de la consultation :

Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée générale annuelle de la Châtaigneraie Limousine ne pouvait pas se tenir en présentiel. Conformément au règlement intérieur de l'association, modifié par décision du Conseil d'administration le 12 octobre 2020, l'Assemblée générale a donc été consultée par écrit sur le rapport d'activités et le rapport financier pour l'année 2019 ainsi que sur le budget prévisionnel et le montant des cotisations intercommunales pour l'année 2020.

	Mandats	Bulletin de vote reçu
<b>REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>		
<b><i>Briance Sud Haute-Vienne</i></b>		
Christine DE NEUVILLE	Vice-Présidente de la Communauté de communes et maire de Vicq-sur-Breuilh	X
Éric DUPONT	Conseiller communautaire et adjoint au maire de Château-Chervix	X
Poste à pourvoir		
<b><i>Ouest Limousin</i></b>		
Patrice CHAUVEL	Vice-Président de la Communauté de communes et maire de Gorre	X
Christophe GEROUARD	Président de la Communauté de communes et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres	X
Josiane LEFORT	Conseillère communautaire et adjointe au maire de Cussac	
Jean-Pierre PATAUD	Vice-Président de la Communauté de communes et conseiller municipal à Saint-Laurent-sur-Gorre	X
<b><i>Pays de Nexon – Monts de Châlus</i></b>		
Stéphane DELAUTRETTE	Président de la Communauté de communes et maire de Les Cars	X
Emmanuel DEXET	Vice-Président de la Communauté de communes et maire de Bussière-Galant	X
Fabrice GERVILLE-REACHE	Vice-Président de la Communauté de communes et maire de Nexon	X
Roland GARNICHE	Vice-Président de la Communauté de communes et adjoint au maire de Pageas	X
<b><i>Pays de Saint-Yrieix</i></b>		
Céline BOYARD	Conseillère communautaire et adjointe au maire de La Meyze	
Marie-Madeleine LORIN	Conseillère communautaire et adjointe au maire de Ladignac-le-Long	
Philippe SUDRAT	Vice-Président de la Communauté de communes et maire de Coussac-Bonneval	X
Poste à pourvoir		

<b>Porte Océane du Limousin</b>		
Fabrice CHAMINADE	Conseiller communautaire et conseiller municipal à Rochechouart	
Lucien COINDEAU	Conseiller communautaire et adjoint au maire de Saint-Junien	X
Edouard COQUILLAUD	Conseiller communautaire et maire de Videix	
Jean DUCHAMBON	Vice-Président de la Communauté de communes et maire de Saint-Victurnien	
Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP	Conseillère communautaire et adjointe au maire de Videix	X
Philippe LACROIX	Vice-Président de la Communauté de communes et maire d'Oradour-sur-Glane	X
Vanessa LANNETTE-MICHAUT	Conseillère communautaire et maire de Vayres	X
<b>Val de Vienne</b>		
René ARNAUD	Vice-Président de la Communauté de communes et maire d'Aixe-sur-Vienne	X
Philippe BARRY	Président de la Communauté de communes et maire de Saint-Priest-sous-Aixe	X
Serge MEYER	Vice-Président de la Communauté de communes et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne	
Sonia SOULAT	Conseillère communautaire et adjointe au maire de Séréilhac	X
Sandra VIRANTIN	Conseillère communautaire et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aixe	X
<b>REPRESENTANTS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT</b>		
Anne-Marie CAMPION		X
Daniel FAUCHER		X
Sébastien FISSOT		X
Lola HANAS		
Josette SALESSE		X
Thierry VIVIAN		X
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>		<b>31</b>
<b>QUORUM</b>		<b>16</b>
<b>NOMBRE TOTAL DE BULLETINS DE VOTE REÇUS</b>		<b>23</b>

Le document relatif aux points faisant l'objet de la consultation est annexé au présent compte-rendu de la consultation écrite.

## **1°) Rapport d'activités 2019**

Nombre de votes favorables : 22  
 Nombre de votes défavorables : 0  
 Nombre d'abstentions : 1

### **Observations :**

Christine DE NEUVILLE : « Bravo pour le travail accompli et le soutien attentif à nos projets »

Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP : « Nouvellement élue, pas suffisamment de recul, ne connaissant pas ou peu votre organisme. »

Thierry VIVIAN : « Difficile de se replonger en 2019, alors que nous sommes déjà en novembre 2020. Félicitations à toute l'équipe pour tout le travail accompli. »

**A l'issue du vote, à la majorité, les membres de l'Assemblée générale adoptent le rapport d'activités 2019 de l'association.**

## **2°) Rapport financier 2019 : comptes annuels, affectation du résultat et quitus aux administrateurs**

Nombre de votes favorables : 22  
Nombre de votes défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1

Observations : /

A l'issue du vote, à la majorité, les membres de l'Assemblée générale :

- constatent que :
  - o le montant des réserves au 31/12/2019 s'élève à 361 300,52 €,
  - o le montant du report à nouveau au 31/12/2019 est de - 3 886,63 €,
  - o l'exercice comptable clos au 31/12/2019 présente un excédent de 1 345,04 € ;
- approuvent les comptes annuels 2019 de l'association ;
- affectent l'intégralité du résultat, à savoir 1 345,04 €, en report à nouveau ;
- donnent quitus aux administrateurs pour leur gestion.

## **3°) Budget prévisionnel et montant des cotisations intercommunales pour l'année 2020**

Nombre de votes favorables : 22  
Nombre de votes défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1

Observations :

Thierry VIVIAN : « Une baisse importante qui pourrait faire prendre de mauvaises habitudes »

A l'issue du vote, à la majorité, les membres de l'Assemblée générale approuvent le budget prévisionnel de l'association ainsi que le montant des cotisations intercommunales pour l'année 2020.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Oradour-sur-Vayres, le 12 novembre 2020

La Vice-Présidente,  
Delphine PERRIER-GAY

FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE  
Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES





# Assemblée Générale 2019

Bilan d'activités 2019  
Perspectives 2020

<b>1</b>	<b>Rapport moral.....p. 4 à 5</b> Intervention de Daniel FAUCHER, Président
<b>2</b>	<b>Vie de l'association.....p. 6 à 7</b> Conseil d'administration • Bureau • Conseil de développement • Équipe
<b>3</b>	<b>Communication.....p. 8</b>
<b>4</b>	<b>Programme européen LEADER.....p. 9 à 11</b>
<b>5</b>	<b>Tourisme et loisirs .....p. 12 à 16</b> Accessibilité et tourisme pour tous • Sports et loisirs de nature
<b>6</b>	<b>Habitat et centres-bourgs.....p. 17 à 19</b> Logements communaux • Revitalisation des bourgs, centres-bourgs et centres-villes • Habitat participatif
<b>7</b>	<b>Economie et emploi.....p. 20 à 23</b> Développement économique • Dispositif « Territoires d'industrie » • ADECT

**8 Mobilités.....p. 24 à 25**

**Plateforme Mobilité 87**

**9 Contrat de territoire.....p. 26**

**Contrat avec la Région**

**10 Finances.....p. 27 à 37**

**Rapport financier 2019 • Budget prévisionnel 2020 • Cotisations 2020 des  
Communautés de communes**

**11 Annexes.....p. 38**

## Intervention de Daniel FAUCHER, Président

*Mesdames, Messieurs, en vos grades et fonctions,  
Mesdames, Messieurs,*

*Pour ma dernière année de présidence de notre association, j'aurais aimé que notre Assemblée Générale puisse se tenir normalement. Ce ne sera hélas pas le cas...vu les difficiles conditions sanitaires actuelles.*

*Je veux simplement une fois de plus vous rappeler combien le travail mené par l'équipe au service de l'ensemble du territoire, de ses acteurs publics, privés, associatifs reste important et essentiel. Nous sommes bien un espace de réflexion, de cohésion et d'actions permettant un lien territorial fort avec les communautés de communes qui maillent notre territoire de projets.*

*Il reste primordial d'en prendre conscience.*

*En 2019, nous avons eu la reconnaissance et le plaisir :*

- *d'avoir été retenu à l'appel à projets national « Vélo et Territoires » (Etat - ADEME), une action partenariale large qui se déploie en 2020 ;*
- *d'avoir été dans le contexte d'un territoire élargi « Périgord Vert - Châtaigneraie Limousine » destinataire du dispositif « Territoires d'Industries » (copilotage Etat-Région et les deux territoires), un dispositif bienvenu au cœur des mesures actuelles de soutien à l'économie. A cette bonne nouvelle, s'est rajoutée l'attribution exceptionnelle d'un financement de l'Etat pour animer ce dispositif. Cette aide nous a permis de recruter une chargée de mission dédiée : Catherine Cecchini qui coordonnera les actions.*

*Notre taux de consommation et d'engagements des fonds européens Leader est plus que satisfaisant et les dossiers en cours nous permettront sans difficulté d'utiliser notre enveloppe voire plus si possibilité !!!*

*Nous avons aussi impulsé notre candidature au dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) » dont nous reparlerons bientôt.*

*Comme vous le verrez au fil du rapport d'activités, encore une année bien remplie au service du développement le plus harmonieux possible de notre territoire.*

*Merci pour le professionnalisme et la mobilisation toujours efficace de notre équipe de collaborateurs.*

*Merci à tous les financeurs : Europe, État, Région, Département, communautés de communes et gratitude à celles et ceux qui participent à nos actions et nos travaux.*

*Lors de l'installation du nouveau Conseil d'administration, je me permettrai de me retourner plus longuement sur mes années de présidence et le travail mené.*

**Daniel FAUCHER, Président**

## Conseil d'administration

35 membres

3 réunions

23 délibérations adoptées

12 personnes présentes et 7 personnes représentées en moyenne par réunion

## Bureau

8 membres

Daniel FAUCHER, Président

Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente

Pierre ALLARD, Secrétaire

Christophe GEROUARD, Trésorier

Philippe BARRY, Membre

Fabien PARVERIE, Membre

Christian REDON-SARRAZY, Membre

Josette SALESE, Membre

## Conseil de développement : des socioprofessionnels impliqués pour construire, aux côtés des élus, le territoire de demain

3 réunions

- Fin d'un cycle de rencontres sur la mobilité et présentation d'un document de clôture de ces travaux lors de l'Assemblée générale 2018
- Initiation d'un nouveau cycle de rencontres : appui aux choix de thématiques de travail

## Équipe

7 personnes (8 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019)



## Organigramme de la Châtaigneraie Limousine à ce jour



## OUTILS DE COMMUNICATION

### Actions 2019

- **Page générale Facebook @chataigneraielimousine :** 168 publications
- **Site Internet : [www.chataigneraielimousine.fr](http://www.chataigneraielimousine.fr)**
  - mise à jour du site durant l'été
  - 47 actualités publiées
  - mise en place d'une newsletter : constitution d'un listing (plus de 250 contacts) et 4 mailings de diffusion des dernières actualités parues (05 et 24 septembre, 04 et 25 novembre)
- **Rédaction de 2 articles pour diffusion dans les bulletins communaux** (mars et novembre)
- **Accueil d'une stagiaire** pour une analyse globale de la communication de la structure et la préparation d'un dépliant d'information sur le programme européen Leader
- **Etablissement d'un bilan global 2017-2018 des accompagnements de la Châtaigneraie Limousine**, base de discussions pour une rencontre des 6 Communautés de communes

### Perspectives 2020

**Poursuite d'une communication renforcée sur la Châtaigneraie Limousine, son territoire, ses missions et ses actions**, d'autant plus en cette année d'élections :

- Maintien de l'investissement sur le réseau social Facebook
- Mise à jour du site internet et diffusion régulière d'actualités
- Enrichissement de la base de contacts pour les mailings de diffusion des dernières actualités parues sur le site Internet
- **Elaboration d'un guide de présentation de la Châtaigneraie Limousine, à destination des nouveaux élus.** Diffusion de ce guide à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire
- **Elaboration d'un guide à destination des socioprofessionnels pour les inciter à rejoindre le Conseil de développement**
- **Rencontres avec les nouvelles équipes municipales :** présentation de la Châtaigneraie Limousine et passage en revue des projets pour envisager les possibilités d'accompagnement technique et/ou financier



## PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020



**LEADER, un dispositif européen d'aide au développement local mené par des acteurs locaux**

Alimenté par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), le programme représente une des mesures du Programme de Développement Rural (PDR) Limousin, pour la période 2014-2020, prorogé jusqu'en 2022 pour ce qui concerne la mesure spécifique Leader.

Il doit répondre à la fois aux priorités de l'Union Européenne (UE) et de la Région, autorité de gestion du FEADER.

**Il se décline selon une stratégie mise en place par et pour le territoire :**  
**« Renforcer la proximité et l'accessibilité des biens et services pour favoriser l'attractivité et le développement du territoire ».**

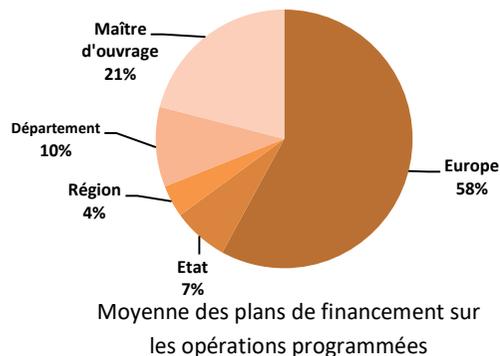
Les premiers dossiers ont pu être programmés à l'automne 2017.

**Enveloppe de crédits européens  
 2 334 830 €, hors animation  
 Au 31/12/2019 : 35,6% programmés, 12,4% versés**

Intitulé des fiches action	€ alloués	% De l'enveloppe	Dossiers progr.	€ programmés
1 - Revitaliser les centres-bourgs	198 000	8,5	4	96 131
2 - Développer de nouvelles offres de mobilité et de services de proximité	286 600	12,3	4	131 895
3 - Maintenir et renforcer l'économie locale	291 900	12,5	2	70 084
4 - Accélérer la transition numérique	583 707	25,0		0,00
5 - Qualifier et valoriser l'offre culturelle et patrimoniale	309 000	13,2	5	156 379
6 - Dynamiser et structurer les espaces organisés pour les loisirs et les sports de nature	309 623	13,3	7	206 397
7 - Construire un territoire accessible pour tous	300 000	12,8	5	169 593
8 - Organiser, faire connaître et reconnaître un territoire accessible et attractif	56 000	2,4		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 334 830</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>830 479</b>
9 - Coopération	Enveloppe régionale			
10 - Animation du programme	Enveloppe régionale			

**Pilotage du programme** par un Comité composé d'élus et d'acteurs de la société civile, appuyé selon les besoins par des groupes de travail thématiques.  
 Responsabilité : **examiner les projets et sélectionner les dossiers** (l'éligibilité seule n'étant pas suffisante pour retenir un projet) au moyen d'une grille de critères prédéfinis.

**Équipe d'animation de 2,2 équivalents temps plein** (3 salariés)  
 Pilotage de la stratégie, appui à l'émergence de projets, montage des dossiers, instruction des demandes d'aide et de paiement, suivi et gestion du programme, animation du comité et des groupes de travail, communication, évaluation.



## Modalités de financement

Plancher de l'aide Leader	Taux plancher	Plafond de l'aide Leader	Taux plafond
2 500 €	20%	80 000 € (20 000 € pour les études)	80%

Coût d'opération moyen = 54 000 €  
Subvention UE Leader moyenne = 31 000 €

### En 2019

- 19 nouvelles pré-demandes déposées (dont 6 programmées), 21 dossiers avec un avis d'opportunité favorable et en attente de programmation
- Contacts et assistance technique aux porteurs de projet : 25 nouveaux contacts en 2019, une cinquantaine de projets potentiels
- Fin 2019, octroi d'un abondement de 241 030 € portant l'enveloppe totale à 2 575 860 €
- 2 projets de coopération avec d'autres territoires français mis en place
- Une évolution du programme à la marge (modification de fiches action) avec l'objectif d'élargir les possibilités d'intervention dans le respect du cadre (ajustements, précisions voire ajouts de types d'opération éligibles), pas de modifications de fond (conservation de la stratégie globale, des stratégies et objectifs de chaque fiche action, de l'ensemble des actions prévues)
- Participation aux réunions régionales : comités d'appui Leader limousin, journées d'échanges, sessions techniques et formations, comités d'animation et de suivi inter-fonds européens
- Réunions de groupes de travail thématiques « revitalisation des centres-bourgs », « sports et loisirs de nature », « tourisme adapté » en lien avec les fiches action correspondantes
- Mise en œuvre d'un dispositif de co-financement (subvention attribuée par la Châtaigneraie Limousine) pour les projets privés sans financement public possible
- Réalisation d'un dépliant d'information sur le programme par une stagiaire en communication

### Points de vigilance pour mobiliser les crédits Leader :

- maîtres d'ouvrage privés : un cofinancement public minimum de 16% du montant de la dépense éligible est nécessaire pour solliciter les crédits Leader.
- maîtres d'ouvrage publics : respect impératif des principes de la commande publique. Les contrôles sont accrus sur ce point.

### Perspectives 2020

- Répartition entre fiches de l'abondement de l'enveloppe
- Accroissement du volume de programmation (octobre 2020 : 61% programmés, 38% versés / enveloppe abondée)
- Modification du programme (critères techniques) pour optimiser la consommation de fin d'enveloppe
- Participation à la concertation pour l'élaboration des programmes UE Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

## Exemples d'opérations programmées

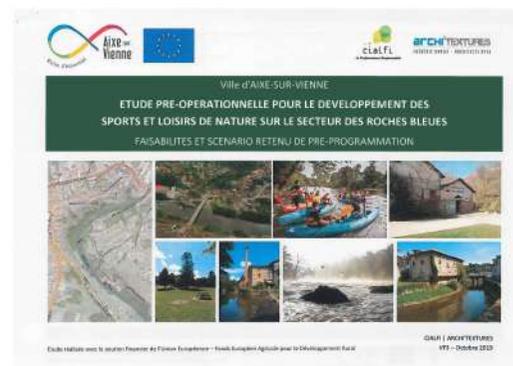
### Association V'là Aut'Chose – Nexon : développement de la boutique associative

- Coût total de l'opération : 26 201 € HT
- Montant de crédits UE programmés : 8 817 €



### Commune d'Aixe-sur-Vienne : étude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le secteur des Roches Bleues

- Coût total de l'opération : 13 920 € HT
- Montant de crédits UE versés : 11 136 €



### Commune de Château-Chervix : création d'un espace atelier à vocation sociale

- Coût total de l'opération : 152 779 € HT
- Montant de crédits UE versés : 50 157 €



Comptes-rendus des Comités et rapports d'exécution annuels complets disponibles sur le site de la Châtaigneraie Limousine : <https://www.chataigneraielimousine.fr/fr/programme-europ%C3%A9en-leader>

## DÉMARCHE ACCESSIBILITÉ ET TOURISME POUR TOUS

Référent élu : René ARNAUD

### Rappel du plan d'actions prioritaires 2018-2019

#### Sensibiliser et professionnaliser les acteurs du territoire :

- Élus / faire vivre les commissions intercommunales d'accessibilité
- Prestataires / Organiser un programme de formation à destination des prestataires d'activités

#### Construire une offre accessible à tous :

- Poursuivre le référencement des prestations de tourisme et de loisirs accessibles
- Instaurer un partenariat avec des personnes ressources du monde du handicap et l'animer
- Encourager et accompagner les initiatives en faveur de la mise en accessibilité et l'adaptation d'offres d'activités culturelle, pleine nature, de tourisme et de loisirs / *action à rapprocher d'un projet de coopération Leader.*

#### Communiquer et commercialiser :

- Favoriser l'interconnaissance des prestations entre acteurs du territoire
- Développer la présence et la visibilité des offres et séjours sur Internet
- Poursuivre la participation à des salons et événementiels ciblés

### Animation de la démarche en chiffres

- 0.7 ETP dédié sur 2 postes
- 2 réunions du Comité de pilotage (03 mai et 11 décembre)
- 3 demi-journées de travail avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Val de Vienne /appui technique de la DDT 87 pour la définition d'un plan d'actions Val de Vienne, territoire accessible
- 5 actions prioritaires réalisées ; 2 différées
- 1 projet de coopération défini
- 1 réunion d'un groupe de travail spécifique (02 avril)
- 8 accompagnements techniques (conseils, préconisations) de projets (accessibilité-adaptation) dont 6 ayant débouché sur une demande d'aide Leader
- un bilan sur 6 ans sur le fonctionnement et la participation des membres du Comité de pilotage
- un article dans la revue n°16 du réseau rural national (décembre) <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/revue-du-reseau-rural-francais-ndeg16>

### L'essentiel des actions collectives en 2019

- Réalisation d'un cycle de formation ayant généré des effets immédiats auprès des participants :
  - des projets éducatifs sensoriels avec des IME (instituts médicaux éducatifs) : atelier-musée...
  - l'accueil de groupes handisport, sport adapté (Voie verte...)
  - une exposition d'œuvres d'artistes avec troubles psychiques +
  - le recrutement d'une personne formée à l'accueil de publics avec handicap (musée Sabourdy)
  - la réalisation de livrets supports de visites guidées adaptés : livrets méthode FALC (facile à lire et à comprendre) ; livrets de visites en grands caractères couleurs contrastées et braille (maison de l'or)
  - une meilleure prise en compte des publics avec handicaps dans la pratique d'accueil et de médiation (toutes les structures participantes...)
- une réflexion sur la construction de séjours adaptés avec les offices de tourisme – OT (Pays de St-Yrieix, Pays de Nexon-Monts de Châlus) ;
- **Actualisation du recueil** des prestations accessibles en format numérique + édition en 800 exemplaires (juillet-septembre)
- **Diffusion** auprès des OT et d'un salon spécialisé de Bordeaux (sept.-oct.)
- **Présence de la Châtaigneraie au 8<sup>ème</sup> salon du tourisme et des loisirs des publics en situation de handicap à Bordeaux** (le 1<sup>er</sup> octobre) 110 exposants / + de 1 000 personnes / 12 demandes ciblées



## Zoom sur le cycle de formations : octobre 2019-février 2020

**Bénéficiaires du territoire** : prestataires du tourisme, des loisirs, de la culture, du sport et de la pleine nature

**Cibles** : professionnels, bénévoles en charge de l'accueil, de la médiation, de l'animation auprès des publics en situation de handicap

Un plan de formation **en 4 modules** :

- Connaissance des différentes déficiences, comportements, compensations, solutions
- Prise en compte du handicap dans le cadre de la pratique d'activités de pleine nature
- Recours à la médiation sensorielle
- Initiation à la langue des signes

Un **marché public** de prestation de formation : sélection de **l'association Braille et Culture**

**Coûts pédagogiques** pris en charge par la Châtaigneraie **cofinancés par Leader** (Feader)

**Un bilan en chiffres très satisfaisant :**

7 sessions de 2 jours (98 h de formation)

85 inscriptions

23 structures représentées

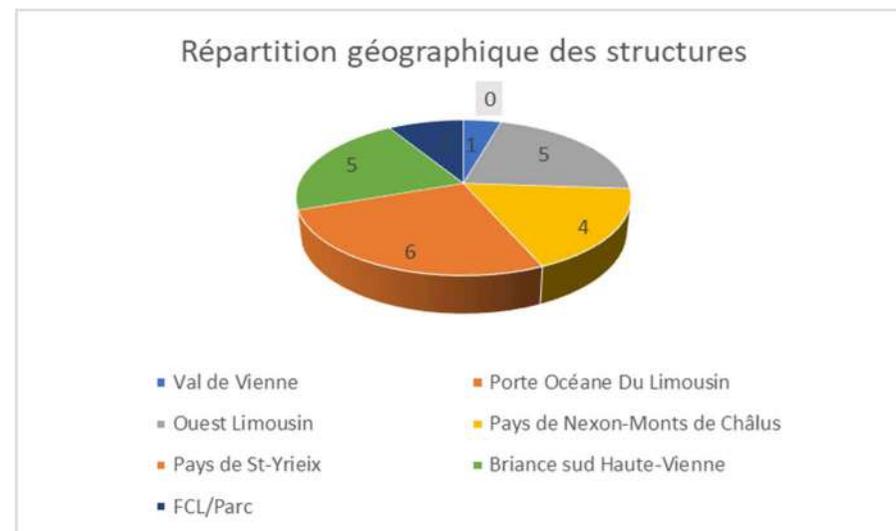
43 personnes formées

12 participants en moyenne par session

1/3 des personnes ont suivi au moins 3 modules (42 h)

**Un bilan qualitatif encourageant**

- Large mobilisation de professionnels toutes activités confondues mais à regret, faible représentation des territoires intercommunaux Val de Vienne et Porte Océane du Limousin
- Qualité des intervenants (maîtrise de la pédagogie, cas concrets, mise en situation, méthodes sensorielles...)
- Satisfaction partagée des participants à échanger et mieux se connaître
- Volonté d'une mise en application immédiate des acquis par la création d'outils de médiation adaptée
- Souhaits de formations complémentaires et d'approfondissement avec des cas pratiques à faire ou à vivre avec des personnes en situation de handicap ; ce qui pourrait donner lieu à un nouveau cycle de formation



Cycle de formation – nov.2019 –  
intervenante Sandrine Ramery,  
Braille et Culture  
Photos : Châtaigneraie Limousine



## Le projet de coopération Leader « Ma destination nature accessible »

3 territoires réunis autour de la valorisation de produits touristiques adaptés auprès des publics en situation de handicap :

- la Communauté d'Agglomération du Forez, chef de file
- la Châtaigneraie Limousine
- le Pays/PETR du Gévaudan.

**Un scénario commun** : 3 séjours à construire pour des clientèles individuelles, à tester et à promouvoir

### Méthodologie et étapes :

- Sur chaque territoire, construire 1 séjour adapté 3 jours/2 nuits avec l'appui de comités d'experts composés d'acteurs du tourisme et des partenaires du monde du handicap
- Chaque séjour sera testé réciproquement par des délégations de comités d'experts des territoires partenaires
- Un prestataire vidéo sera présent sur les tests pour tourner, recueillir le témoignage des experts et produire des vidéos (de format court) et des reportages photos dans le but de valoriser les séjours

### Ce qui a été réalisé en 2019 :

- Élaboration de 2 scénarii ; choix d'un scénario (mai)
- Rédaction d'un cahier des charges pour recours à un prestataire vidéo (juin)
- Engagement de la Châtaigneraie dans le projet (juin)
- Rédactions des supports préalables à la construction et tests des séjours : cahier des charges, grille qualité, grille évaluative des séjours
- Constitution d'un comité d'experts (septembre)
- Pré-identification de prestataires pour la construction du séjour en présence du Parc, de l'OT de St-Yrieix et de l'OT Pays de Nexon-Monts de Châlus (novembre)
- Recueil de l'avis d'opportunité favorable du Comité de programmation Leader pour le projet

### Perspectives en 2020 et 2021

- **Une animation globale renforcée** avec le recrutement de Claire Chassaing-Trapy
- **La mise en œuvre de la coopération** : clarification des attentes des cibles potentielles, construction du séjour Châtaigneraie, accueil et déplacement des délégations d'experts, tests des séjours, réalisation des vidéos...
- **Poursuite du plan d'actions** avec ciblage des **priorités 2020**
  - Poursuite du référencement
  - Diagnostic des sites web et pages Facebook des prestataires « comment parlent-ils de leur prestation adaptée, accessible ? »
  - Action événementielle : journée nature et trail à Bussière-Galant en octobre 2020 avec organisation d'un espace activités accessibles (annulée en raison de la Covid-19)
  - Éduteur de rencontres structures du handicap/prestataires...
  - Réflexion sur un nouveau cycle de formation pour les prestataires et pour les élus (nouvelles équipes, et lien avec les commissions intercommunales d'accessibilité)
- **Redéfinition des modalités de la gouvernance de la démarche**

## STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

Référent élu : René ARNAUD

### Un chantier qui avance : le vélo !

#### Voie verte et itinérance cyclotouristique :

- Études des raccordements de la voie verte aux V 56 (vers Nexon), V 93 (vers Rochechouart) et V 92 (vers Mialet, 24)
- Restitution de ces travaux dans le cadre d'une journée consacrée au cyclotourisme (17 mai, St-Auvent) – réalisation d'un film : <https://www.facebook.com/152033264856071/videos/2436865936559617>
- Rencontre du Conseil départemental pour réalisation de ces raccordements plus rapidement que prévu au schéma départemental (accord de principe)
- Raccordements vers les V 92 et 93 retenus comme « d'intérêt régional » dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des véloroutes / voies-vertes

#### Boucles cyclo-touristiques :

- Recensement des boucles existantes et en projet sur le territoire
- Cotation des boucles
- Coordination, en partenariat avec le Pnr Périgord-Limousin, d'une démarche de promotion de ces boucles lors du salon de la randonnée de Lyon (mars 2020 – annulé)

#### Schéma directeur vélo :

- Lauréate, avec la CC Pays de Nexon – Monts de Châlus et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne de l'appel à projets « Vélo & Territoires »
- Lancement d'une consultation et sélection du prestataire pour la réalisation du schéma vélo sur les 2 pratiques (utilitaire et loisir/tourisme)

### Autres actions notaires

#### Réalisation d'un éductour sur la base de loisirs de Rouffiac (11 avril) :

- 10 participants (hors personnel Châtaigneraie) et un film réalisé : <https://www.facebook.com/chataigneraielimousine/videos/846660105710110/>

#### Réalisation d'une étude sur la mutualisation (octobre-décembre) :

- Une vingtaine d'acteurs rencontrés dont 11 favorables à la mutualisation
- Un travail à approfondir, en partenariat avec la DDJSCS

#### Analyse des événementiels sports de nature et de leurs besoins de communication :

- 37 événements recensés - 24 réponses à l'enquête – pas de besoin de com.
- Taille modeste et participants locaux - mise en tourisme difficile

#### Évaluation du fonctionnement du Comité de pilotage de la démarche sur 2016-2018 :

- Analyse statistique (participation) + questionnaire aux membres (fond et forme)
- Une baisse régulière de la participation des élus (à remobiliser après les élections)

Éductour base de loisirs de Rouffiac – 11 avril 2019 (24)



**Important : ces résultats ont été obtenus avec le renfort de Claire Chassaing-Trapy d'octobre à décembre 2019, missionnée sur 2 chantiers : les boucles cyclotouristiques et l'étude de mutualisation.**

## STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

### Bilan mise en œuvre du plan d'actions prioritaires 2018-2019

#### Axe 1 - Conforter et développer des offres d'activités complémentaires :

Poursuivre l'aménagement et l'équipement des sites et des lieux de pratiques durables

Travailler sur les activités à potentiel, dans le respect des milieux naturels

Travailler sur des offres assemblées (de la journée à la semaine)

#### Axe 2 - Faire connaître et reconnaître un espace organisé de pratique :

Fédérer les acteurs autour de traits d'image communs, tout en respectant les identités de chacun

Se doter d'une stratégie et de moyens de communication communs et partagés

#### Organiser le partenariat multi-acteurs :

Étudier et encourager la mutualisation des biens, des services et des postes entre les partenaires

Se doter d'un mode de gouvernance multi-acteurs et organisé à différentes échelles territoriales

Journée cyclotourisme - 17 mai 2019



Comité de pilotage Sport et loisirs de nature - 11 décembre 2019

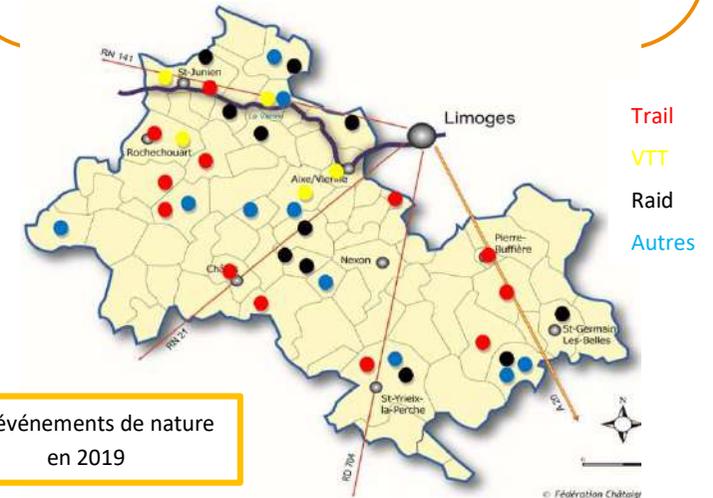


Bonne mise en œuvre  
Partielle ou médiocre  
Mauvaise ou inexistante



### Perspectives 2020

- Renforcement du temps dédié à la mission de 0,4 ETP à 0,9 ETP (prolongation du contrat de Claire Chassaing-Trapy)
- Mise en place de la nouvelle gouvernance (élu référent, COPIL) en tenant compte de l'évaluation
- Poursuite du travail engagé sur le vélo
- Approfondissement de l'étude « mutualisation »
- Actualisation du diagnostic réalisé en 2016 et révision du plan d'actions pour 2021-2022
- Bilan-évaluation du plan d'actions 2018-2019 et prorogation 2020-2021



Les événements de nature en 2019

### Pour en savoir plus :

- Bilan intermédiaire 2018-2019 et annexes : <https://www.chataigneraielimousine.fr/fr/tourisme-et-loisirs-accessibles>

## REQUALIFICATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

### Rappels

**Un besoin réel :** occupation sociale et fortes incertitudes sur performance énergétique du parc (enquêtes 2014 et 2017)

**Un large partenariat mobilisé :**

- **Technique :** ATEC, SEHV, CAUE, PNRPL, ADIL...
- **Financier :** Europe, Région, Département...

**Des possibilités d'aides...** mais dont l'accès s'est durci en 2017.

### Réalisé en 2019

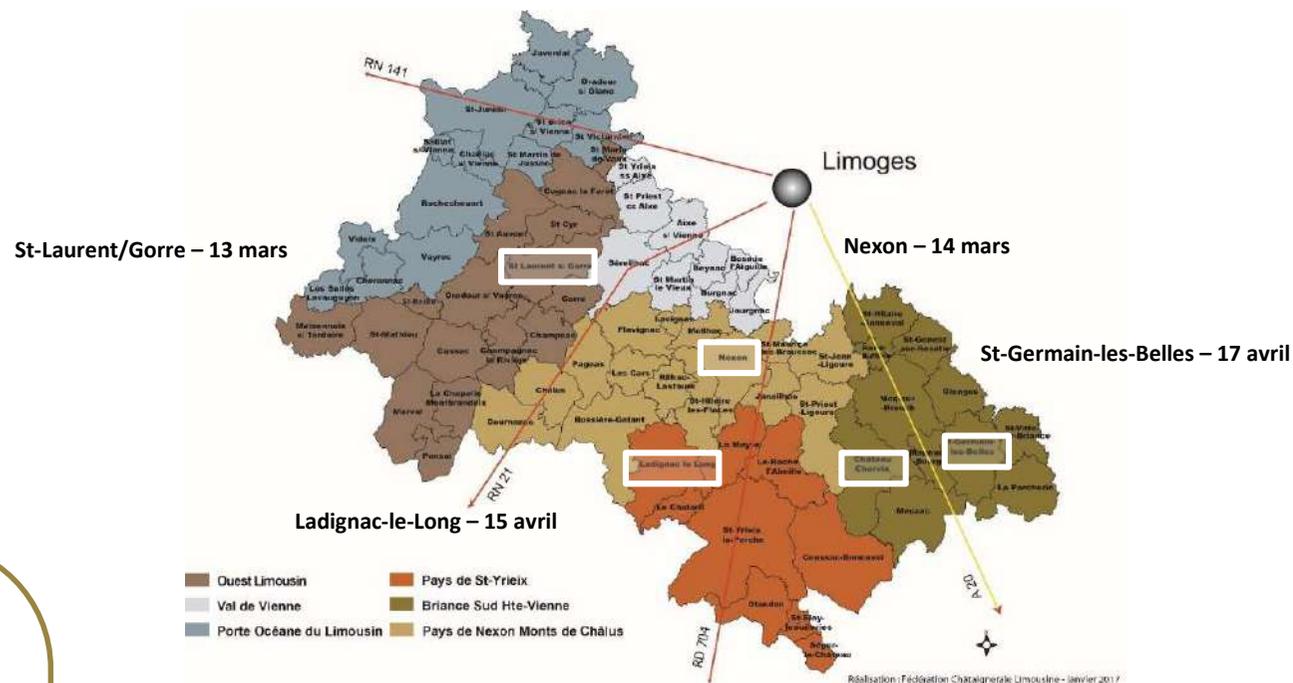
2 réunions du Comité technique de suivi (juin et décembre)

10 nouveaux projets identifiés

Une opération de 2 logements livrée à Lavignac

Rapprochement avec la démarche de revitalisation des bourgs et centres-bourgs :

- Reprise enquêtes 2014/2017 et RDV multi-partenaires avec 5 communes engagées (au moins partiellement) dans une démarche centre-bourg (cf. carte)
- Pas de vacance et confirmation du rôle stratégique du logement social dans les bourgs
- Besoin de travaux isolation /chauffage mais problème du relogement pour travaux en milieu occupé
- Contrat de location pas toujours en règle
- Des projets de création de logements identifiés



### Perspectives

**Information des nouvelles équipes** sur les possibilités d'accompagnement, d'aides et de portage

**Exploration d'autres pistes** pour la réhabilitation et la gestion des logements communaux

## REVITALISATION DES BOURGS, CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES Référente élue : Delphine PERRIER-GAY

### Un chantier majeur en 2019 : Fenêtres sur bourg

Finalisation du projet de coopération avec les 4 partenaires présents à la première rencontre de décembre 2018 :

- GAL du Forez (42)
- GAL de la Vallée du Lot 47
- GAL de Gâtine (79)
- GAL du Morvan (58)

#### 3 actions prévues sur 2019 - 2021 :

- un cycle de séminaires tournants sur chaque GAL
- une formation à l'attention des nouveaux élus
- des supports de capitalisation écrits et vidéos

Un budget de 148 830 € (dont 21 100 € pour la Châtaigneraie, chef de file du projet)

#### Un premier séminaire réalisé dans le Lot et Garonne les 4 et 5 octobre :

- Environ 150 participants au séminaire du 4 à Prayssas
- Environ 100 participants au chantier « peinture à l'ocre » du 5 à Monbahus
- Une délégation Châtaigneraie de 7 personnes, présente aux 2 !
- Les témoignages de Château-Chervix et St-Laurent-sur-Gorre lors d'un atelier



Ateliers Château-Chervix et St-Germain-les-Belles

### Accompagnement technique de collectivités

Un partenariat privilégié avec le Pnr Périgord-Limousin et le CAUE 87

#### 4 communes accompagnées dans leur réflexion en 2019 :

**Château-Chervix** : participation aux réunions préparatoires, au Comité de pilotage et aux ateliers de la démarche lancée en janvier. Réalisation d'un film :

<https://www.facebook.com/152033264856071/videos/460963637980647>

- **St-Germain-les-Belles** : appui au lancement de la consultation et à la sélection du prestataire. Participation aux réunions préparatoires, au comité de pilotage et aux ateliers de la démarche lancée en juillet
- **Nexon et La Meyze** : participation au Comité de pilotage de projets d'aménagement du bourg

### Perspectives 2020

- Augmentation du temps de travail dédié à 0,5 ETP
- Mise en œuvre du projet de coopération
- Accompagnements individuels : suivi missions Château-Chervix et St Germain les Belles
- Information nouvelles équipes
- Bilan-évaluation du plan d'actions collectives 2018-2019
- Capitalisation des démarches accompagnées sur la période 2016-2019.
- L'habitat en centre-bourg, une problématique à creuser

## EXPÉRIMENTATION HABITAT PARTICIPATIF EN CENTRE-BOURG

### Activités réduites en 2019

Journée habitat participatif – La Loutre, 11 mai :

- Participation au Comité de pilotage et d'organisation de la journée
- Présences conjointes de la Châtaigneraie et de 3 des 4 communes engagées dans l'expérimentation (Oradour-sur-Vayres, La Meyze et St Mathieu) pour présenter leurs offres
- Une centaine de visiteurs plutôt « avertis » et quelques contacts sans suite

**3 contacts mail ou téléphonique sans suite**

### Bilan final de l'expérimentation 2017-2019

- ☹️ Objectif final non atteint (aucune constitution de groupe)
- 😊 Un engagement variable des communes  
Une mobilisation locale modeste  
La naissance d'un groupe sur le territoire (mais recherche hors centre-bourg)
- 😊 Intérêt des médias locaux et reconnaissance nationale

### Quelques éléments d'explication

Des immeubles pas « faciles »

Des conditions aisées d'accès au foncier dans notre région

Le manque d'attrait pour les bourgs ruraux

Un manque de moyens dédiés sur la phase 2 de l'expérimentation

Les missions et les actions liées à l'habitat participatif et la revitalisation des bourgs, centres-bourgs et centres-villes ont reçu un cofinancement de l'Union européenne avec le FEADER



### Perspectives

Explorer d'autres formes d'habitat groupé en centre-bourg, en particulier pour le public des personnes âgées

Des graines pour plus tard ?

Pour en savoir plus :

<https://www.chataigneraielimousine.fr/fr/habitat-et-centres-bourgs>



## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Missions

- Accueil des porteurs de projets publics et privés (création, reprise ou développement d'entreprise)
- Orientation vers les dispositifs d'accompagnement technique au montage de projet
- Informations sur les financements mobilisables
- Orientation des entreprises en difficulté vers les dispositifs spécifiques

### 74 contacts en 2019

31 contacts pour une aide régionale (15 dossiers de demande de subvention déposés)

34 contacts pour une aide liée à l'immobilier d'entreprise (14 dossiers déposés)

7 contacts relevant de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) (3 dossiers déposés)

### Focus sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- Structuration d'un pôle territorial de ressources en lien avec la CRESS (Chambre régionale de l'ESS) Nouvelle-Aquitaine et des acteurs de terrain (« Le Temps de Vivre » à Aix-sur-Vienne, Centre social de Nexon, association « Ouvre-Boîtes » à Nexon, association « Li en Goure » - gestionnaire du Comptoir à St-Priest-Ligoure)
  - établissement d'une feuille de route commune
  - voyage d'études en Bretagne
  - organisation de 2 apéros ESS
- Tenue d'une rencontre ESSPRESSO (mise en réseau, développement de partenariat entre acteurs de l'ESS) à Saint-Priest-Ligoure

### Perspectives 2020

- Poursuite d'un travail pour créer un écosystème local favorable au développement de l'ESS

**N.B. : En 2020, les Communautés de communes assurent l'appui technique individuel aux porteurs de projets économiques privés (soit en interne, soit au travers d'une prestation). La Châtaigneraie Limousine reste missionnée pour la mise en œuvre de démarches collectives en lien avec la valorisation de l'économie et des ressources locales.**

## DISPOSITIF « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »

- Un dispositif sur des territoires avec une forte identité et un savoir-faire industriels
- Un dispositif d'Etat, dont le pilotage a été confié aux Régions
- La Châtaigneraie Limousine labellisée « Territoires d'industrie » aux côtés du Pays Périgord Vert pour former le territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne (217 communes, 12 EPCI)

⇒ Réponse à 4 enjeux majeurs sur les territoires d'industrie : attirer, recruter, innover, simplifier

### Une nouvelle contractualisation

- Réalisation d'un **diagnostic** :
  - 2 enjeux transversaux majeurs : recrutement et innovation
  - enjeux propres à 5 filières spécifiques : forêt bois, papier carton, cuir, agriculture et agro-alimentaire, savoir-faire et métiers d'art
- **3 réunions du Comité de pilotage** de la contractualisation (lancement, intermédiaire, final)
- **1 temps de concertation locale (organisation de tables rondes)** avec des élus, industriels et partenaires (Etat, Région, Chambres de Commerce et d'Industrie...)
- **Réunions techniques** avec divers partenaires
- **Rédaction de fiches actions et du contrat**

⇒ Un travail sur des délais courts et sur un nouveau périmètre (étendu et interdépartemental)

### Perspectives 2020

- **Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission** – Seuls 3 territoires d'industrie sur les 14 de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'un financement de l'Etat sur 2 ans.
- **Mise en œuvre du contrat**



## ADECT Châtaigneraie Limousine

### Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriale

Démarche pilotée par la **DIRECCTE** – Unité Départementale (UD) 87  
 Financement : **État** : 42,6% - **Région Nouvelle-Aquitaine** : 20%  
 Comité de pilotage - UD 87 DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine : 13 décembre 2019

**Ambassadeurs** : 7 chefs d'entreprises  
 associés à la démarche

### Actions 2019

- **Recrutement des techniciens de mécanique agricole**
  - Comité technique le 27 juin et mise en place d'un plan d'actions suite aux enquêtes entreprises
  - Zoom sur le métier lors de la Cité des Métiers Éphémère de Saint Yrieix, le 14 mars
  - Travail avec le CFA Académique pour l'ouverture du Bac Pro Maintenance des matériels agricoles à l'apprentissage au lycée de Neuvic (19)
  - Campagne de communication sur le dispositif régional « 1, 2, toit » pour le logement des jeunes apprentis ou stagiaires
  - Atelier #vers un métier de Pôle Emploi dans la concession Micard de Pierre-Buffière avec le lycée Barbançais : 6 participants
- **Recrutement des Chauffeurs routiers**
  - Comité technique le 17 janvier et mise en place d'un plan d'action en collaboration avec l'ADECT de l'Occitane
  - Promotion des métiers (Cité des Métiers Éphémère de Saint-Yrieix, le 14 mars, communication auprès du Carrefour des Étudiants et du DU Réagir)
  - Atelier # vers un métier de Pôle Emploi avec l'AFT et le GEIQ transport
  - Création d'un recueil de fiches dispositifs pour les prérequis d'entrée en formation
  - Condition de travail : réalisation d'une étude ergonomique des postes de chauffeurs auprès de 18 chauffeurs dans 4 entreprises.
- Lancement du projet **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** :
  - Reconnaissance comme **territoire émergent** par l'association TZCLD nationale
  - Recherche du **consensus** territorial et organisation de la « **Grève du chômage** » le 7 novembre (alerter et mobiliser contre la privation d'emploi)
  - Début d'une **formation** proposée par l'association nationale
- **Territoire d'industrie** : participation au projet pour le volet transversal sur l'appui au recrutement
- **Matinale d'information sur l'apprentissage**, le 26 septembre avec le service ADDS (Accès au Droit et Dialogue Social) et l'inspection du travail de l'unité départementale de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
- **Temps partagés** entre entreprises des services à la personne et du transport scolaire : réflexion pour un élargissement à d'autres métiers et veille sur une expérimentation en cours en Bretagne
- **Cité des Métiers Éphémère** à Saint-Yrieix le 14 mars, couplée au forum de l'emploi de la Cité Scolaire Darnet : 788 visiteurs



## Perspectives 2020

- Poursuite du plan d'actions pour **l'agro-mécanique**
- Poursuite du plan d'actions pour les postes de **chauffeurs routiers** (suite à l'étude ergonomique des postes)
- Poursuite du projet **temps partiels partagés** entre les entreprises des services à la personne et du transport scolaire
- Poursuite du projet **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** : validation du territoire d'expérimentation, création du comité local pour l'emploi
- Participation au projet partenarial « attirer les compétences en Haute-Vienne » avec la start-up LAOU
- Appui et participation au **service public de l'emploi local**



Cité des Métiers éphémère à Saint-Yrieix-la-Perche, 14 mars 2019

## PLATEFORME MOBILITÉ 87

### Un accompagnement pour les personnes en insertion professionnelle



#### Des partenaires au service de la mobilité

La Plateforme mobilité 87, regroupement de 4 associations - **Châtaigneraie Limousine, Rempart, Varlin Pont Neuf et Aleas** - répond aux problèmes de mobilité rencontrés par un public en insertion sociale et/ou professionnelle.

La Plateforme propose un accompagnement par des **conseillers mobilité, des formations** au permis (2 et 4 roues) ainsi que **la location de véhicules à frais réduit** (voitures, voiturettes, scooters).



#### Zoom sur la location de véhicules

- Le service de location est réservé **aux personnes en insertion professionnelle et/ou sociale** qui disposent d'un contrat de travail, de stage ou de formation ou sont en recherche d'emploi.
- Pour un coût de :
  - **1,50 €** par jour pour un **scooter**
  - **6 €** par jour pour une **voiture**
  - **40 à 50 €** la semaine pour une **voiturette** (selon les km parcourus)
  - *Caution : 200 € pour les scooters - 400 € pour les voitures et les voiturettes*
- Une solution transitoire **pour 1 mois** (renouvelable jusqu'à 4 mois)
- **Quelles démarches ?**
  - **Contactez son référent** (conseiller Mission Locale, Pôle Emploi, assistant social) qui rédige la prescription nécessaire pour déclencher la location
  - **Réunir les documents administratifs** (permis, justificatif de domicile...)
  - **Signer le contrat** de location
  - **Récupérer le véhicule** auprès du garage partenaire.



## Activité du service de location de véhicules de la Châtaigneraie Limousine

### Chiffres clés et activité 2019

La Châtaigneraie Limousine dispose d'un parc de véhicules composé de **20 scooters et 2 voitures**.

**Les véhicules sont stockés et entretenus par 4 garages partenaires :**

- SMB ESPACE MOTOCULTURE *St Maurice les Brousses*
- Garage GRANGER *St Yrieix la Perche (remplacé par le garage MORTESAGNE à Ladignac-le-Long début 2020)*
- Garage MOTO PERF *Saint Junien*
- Garage METEORE MOTO *Rochechouart*

Motif de la location



En 2019, le service de location a accompagné **21 bénéficiaires** (33 en 2018, 46 en 2017). Parmi elles, **14** ont loué un scooter, **7** une voiture et **11** ont sollicité un ou plusieurs renouvellements de contrat. Le nombre total de jours de location s'établit à **1 868** (3 279 en 2018). L'âge des bénéficiaires varie de **17 à 55 ans** (âge médian : 30 ans). Les hommes représentent **73%** des usagers (idem 2018).

Le nombre de bénéficiaires accuse de nouveau une baisse. Plusieurs raisons à cela : le recentrage du public éligible, un des principaux utilisateurs sur la partie sud n'a pas sollicité le service à la même hauteur que les années précédentes, nombre de demandes prescrites ne se sont pas concrétisées (autres solutions trouvées, contacts sans suite...), enfin, un des garages a cessé son activité, ce qui a nécessité une réorganisation sur la partie sud.

En 2019, **une plaquette de présentation des dispositifs de location** a été éditée à l'attention du public. La Châtaigneraie et l'association Aleas ont tenu stand commun à la **Cité des métiers éphémères de St Yrieix**. Les services de la Plateforme mobilité 87 ont été présentés aux **agences d'intérim** de Haute-Vienne à l'initiative du FASTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire). Des **rencontres** ont été également initiées avec le CCAS de Saint Junien, la Mission Locale Rurale et l'agence Pôle Emploi de Saint Yrieix. Enfin, dans le cadre d'une continuité de parcours, il a été ouvert la possibilité aux **conseillers mobilité** d'orienter directement les bénéficiaires vers les services de location.

### Perspectives 2020

#### Évolution du parc de véhicules

- Acquisition de 2 scooters dont 1 électrique (avec l'objectif de minimiser les pannes de véhicules)
- Avenant au contrat de location longue durée des 2 voitures afin de le prolonger jusqu'à fin 2020

#### Coanimation de la Plateforme mobilité 87

- Réunions techniques et comité de pilotage commun
- Sensibilisation et mobilisation des prescripteurs
- Réflexion autour d'une restructuration/adaptation des services de la Plateforme (communication, formation des prescripteurs, garage solidaire, évolution du parc de véhicules, se faire reconnaître comme expert de la mobilité en Haute-Vienne par le développement d'actions ou d'outils...)

#### Poursuite du conventionnement avec le FASTT

Accompagnement des intérimaires dans le cadre du réseau « Mouv'Emploi »

#### Renouvellement de l'adhésion à l'association Mob'In Nouvelle Aquitaine

Réseau national des professionnels de la mobilité inclusive



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020



## CONTRAT AVEC LA REGION

### Contrat approuvé en décembre 2018

- 37 projets structurants (prêts à entrer en phase opérationnelle)
- 21 projets en amorçage (à l'étude ou en recherche de financements)

**pour un montant de subvention estimé à 3 271 310 €** (projection des investissements régionaux pour les projets structurants lors de la finalisation du contrat)

- volet « ingénierie territoriale »

### Actions 2019

**1 comité technique** et **1 comité de pilotage** pour le suivi de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du contrat : **17 projets soutenus pour un montant de 1 807 317 €**

### Perspectives 2020

- Programmation de dossiers
- Conduite d'actions en rapport avec les chantiers clés de travail identifiés (mobilités, économie sociale et solidaire...)



Atelier participatif avec les acteurs locaux de la Châtaigneraie Limousine le 13 mars 2018

**L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur le rapport d'activités 2019.**

## RAPPORT FINANCIER 2019

### Activité financière

La tenue de la comptabilité est effectuée par le cabinet comptable B2M Expertise (Mme Muriel BELLEGARDE).

La comptabilité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soumise au contrôle d'un commissaire aux comptes. L'Assemblée générale du 04/07/17 a retenu M. Jean-Michel CARPENET (SARL ACELIM à Limoges) comme commissaire aux comptes pour 6 exercices (2017 à 2022).

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes 2019, tels que présentés ci-après avec un excédent de 1 345,04 €, et a proposé l'affectation du résultat au compte de report à nouveau.

Les membres de l'Assemblée générale sont en outre informés de l'absence d'effet sur les comptes 2019 de la crise sanitaire provoquée par la pandémie Covid-19.

## COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats non stockés</b> (dont animation économique...)	64 527,29 €	<b>Prestations de service</b>	5 037,50 €
<b>Services extérieurs</b> (dont locations immobilières et mobilières, assurances...)	48 374,71 €	<b>Subventions d'exploitation</b>	314 708,04 €
<b>Autres services extérieurs</b> (dont mise à disposition Interconsulaire, comptabilité...)	34 749,07 €	<b>Cotisations</b>	217 911,36 €
<b>Taxes</b> (taxes sur les salaires, contribution formation)	9 563,68 €	<b>Transferts de charges d'exploitation</b>	7 477,42 €
<b>Salaires et gratifications</b>	269 716,30 €	<b>Produits financiers</b>	1 727,00 €
<b>Charges sociales</b>	104 095,53 €	<b>Produits exceptionnels et divers</b>	1 635,11 €
<b>Dotations aux amortissements, autres charges et charges exceptionnelles</b>	16 124,81 €		
<b>TOTAL</b>	<b>547 151,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>548 496,43 €</b>
<b>Solde créditeur</b>	<b>1 345,04 €</b>		
<b>TOTAL Général</b>	<b>548 496,43 €</b>	<b>TOTAL Général</b>	<b>548 496,43 €</b>

Charges (547 151,39 €, -1.7%)

**Achats non stockés : 64 527,29 (-12%)**

Les achats courants sont stables. Les montants principaux correspondent à la prestation d'animation économique de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne (45 000 €) ainsi qu'à la mise en place des formations d'accueil du public handicapé à destination des acteurs du tourisme (10 948,34 €). La différence avec l'exercice 2018 provient de l'absence d'études externalisées (66 630,36 € en 2018).

**Services extérieurs : 48 374,71 (+16%)**

Pour le service de location solidaire de la Plateforme mobilité 87, 2 voitures sont louées dans le cadre d'un contrat de location longue durée et mises à disposition des bénéficiaires. Cette location a démarré en octobre 2018, ce qui représente 3 mois sur l'exercice 2018 contre une année pleine sur 2019.

Plusieurs pannes de scooters et une dégradation de voiture, en regard d'une année 2018 exceptionnellement peu concernée par ce type de dépenses, expliquent l'augmentation du poste « entretien réparation » pour la Plateforme mobilité 87.

Les autres dépenses de fonctionnement sont relativement stables.

**Autres services extérieurs : 34 749,07 (-32%)**

En 2018, l'animation économique a consisté en une mise à disposition de personnel par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne sur le premier semestre (16 943 €), poste de dépenses qui a basculé sur une prestation en 2019.

**Taxes : 9 563,68 (+5%)****Salaires et gratifications : 269 716,30 (+5%)**

La différence est due à l'embauche d'une chargée de mission (Claire Chassaing-Trapy, en renfort sur la démarche « sports et loisirs de nature », avec le soutien financier du programme européen Leader) sur le dernier trimestre 2019, à des changements d'échelons (augmentation de l'indice) pour 3 salariés ainsi qu'à la présence de 3 stagiaires au cours de l'année (contre 1 en 2018).

**Charges sociales : 104 095,53 (-4%)**

Les cotisations à l'URSSAF sont en baisse, en rapport avec l'arrêt maladie d'une chargée de mission pendant environ 3,5 mois.

**Dotations aux amortissements, autres charges et charges exceptionnelles : 16 124,81 € (+3%)**

Le montant de 9 647,82 € de charges exceptionnelles de subvention correspond à la part de subvention (crédits européens FEDER Massif Central) non perçue sur l'opération « Accueil et développement économique » achevée en sous-réalisation.

**Produits (548 496,43 €, +21,6%)****Prestations de services : 5 037,50 € (-9%)**

Il s'agit de la facturation des locations de véhicules dans le cadre de la Plateforme mobilité 87.

**Subventions d'exploitation : 314 708,04 € (+83%)**

Les conventions ont été signées et comptabilisées pour les animations thématiques Leader « centre bourg, sports et loisirs de nature, tourisme adapté » 2018, l'animation générale du programme Leader 2018 et pour l'animation thématique Leader « sports et loisirs de nature » 2019.

## **Cotisations : 217 911,36 € (+31%)**

**Cotisations d'équilibre du budget pour 2018 = 237 836,41 €** ; Remise exceptionnelle de 71 836,41 € (montant pris sur les réserves) ; cotisation réelle = 166 000,02 €

**Cotisations d'équilibre du budget pour 2019 = 217 911,36 €, soit -8% hors remise exceptionnelle**

## **Transferts de charges d'exploitation : 7 477,42 € (+56%)**

Sont notamment comptabilisés le remboursement des indemnités journalières et la perception des indemnités de prévoyance pour l'arrêt maladie d'une chargée de missions pendant environ 3,5 mois.

## **Produits financiers : 1 727,00 € (+119%)**

Intérêts bancaires

## **Produits exceptionnels et divers : 1 635,11 € (-98%)**

En 2018, 101 349,88 € de subventions avaient été prises en compte pour les animations thématiques Leader 2015-2017 non comptabilisées en 2017.

En 2019, un remboursement de l'assurance est enregistré suite à des dégradations sur un véhicule de la Plateforme mobilité 87 (1 623,88 €).

**Le résultat présente donc un excédent de 1 345,04 €.**

## BILAN

ACTIF		PASSIF	
	Net		
<b>Immobilisations</b> (matériel bureaux, transport, mobilier)	5 747,55 €	<b>Fonds associatif et réserves</b>	358 758,93 €
<b>Créances usagers</b>	2 863,00 €	<i>dont résultat de l'exercice</i>	1 345,04 €
<b>Autres créances</b> (dont produits à recevoir)	232 932,21 €	<b>Dettes fournisseurs</b>	65 795,68 €
<b>Disponibilités</b>	261 575,61 €	<b>Dettes autres</b> <i>(dont subvention État Territoire d'industrie 2020)</i>	80 516,31 €
<b>Compte de régularisation</b> (Charges constatées d'avances)	1 952,55 €	<b>Produits constatés d'avance</b>	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>505 070,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>505 070,92 €</b>

Actif**Immobilisations : 5 747,55 €**

Diminution par rapport à 2018 du fait de véhicules (Plateforme mobilité 87) retirés du parc.

**Créances usagers : 2 863,00 €**

Stabilité

**Autres créances : 232 932,21 €**

Les produits à recevoir s'élèvent à 227 702,29 € (subventions Leader conventionnées et comptabilisées mais non perçues).

**Disponibilités : 261 575,61 €**

Baisse de 20% en raison des décalages de versement de subventions et de la reprise sur réserve actée en 2018.

**Compte de régularisation : 1 952,55 €**

Dépenses effectuées mais affectées à l'exercice suivant

## Passif

### Fonds associatif et réserves : 358 758,93 €

Compte-tenu de la reprise sur réserves et du décalage entre la comptabilisation et la réception de certaines subventions, le résultat 2018 s'élevait à -105 983,22 € contre un excédent de 1 345,04 € pour 2019.

### Dettes fournisseurs : 65 795,68 €

Ce montant tient compte de la facture de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne d'un montant de 45 000 €, non parvenue au 31/12/2019.

### Dettes autres : 80 516,31 €

Ce montant comprend la subvention de l'État de 40 000 € sur le poste d'ingénierie « Territoires d'Industrie » versée fin 2019 pour une animation devant débiter en 2020.

Il inclut également le recouvrement en attente d'une subvention régionale de 6 000 € pour une animation économique thématique non effectuée par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne.

Voir en annexe le rapport financier établi par le commissaire aux comptes, M. Carpenet.  
Bilan et compte de résultat détaillés en annexe.

**L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur les comptes 2019, l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'administration et sur la gestion des administrateurs.**

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Les orientations budgétaires ont été présentées et approuvées en Conseil d'administration le 13/02/2020.

Le budget prévisionnel 2020 s'établit à 684 218 € (595 536 € au budget prévisionnel 2019). Il intègre notamment les nouvelles actions suivantes :

- **Mobilité** : élaboration d'un schéma directeur vélo (28 200 €), réalisation d'une étude territoriale relative à la mobilité (43 230 €). Budget = 71 430 €, financé à 72%.
- **Émergence du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) »** : animation, actions de préfiguration, formation, communication. Budget hors animation = 9 540 €, non financé.
- **Animation « Territoire d'industrie »** : animation du programme d'actions sur 6 mois = 27 000 € dont 25 000 € de salaires et charges, financée à 74%.

Le budget prend également en compte la poursuite des actions suivantes :

- **Location solidaire (scooters et voitures) pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale** : animation et gestion du service, stockage-entretien-réparations (11 000 €) et assurance (6 100 €), acquisition de 2 scooters dont 1 électrique, location de voitures. Budget y compris animation = 57 500 €, financé à 94%.
- **Tourisme et territoire accessible pour tous** : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, suite et fin des actions de formation-sensibilisation des acteurs, participation à l'organisation d'une manifestation adaptée, mise en œuvre d'une action de coopération (déplacements, prestations vidéo, séjour délégations), communication... Budget y compris animation = 78 700 €, financé à 80%.
- **Sport et loisirs de nature** : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, développement des activités, construction d'offres (dont boucles et itinéraires cyclotouristiques) ... Budget y compris animation et stage = 42 500 €, financé à 80%.
- **Revitalisation des centres-bourgs** : mise en œuvre du plan d'actions dont actions logement et capitalisation, animation, accompagnement des collectivités, participation aux séminaires du projet de coopération.... Budget y compris animation et stage = 43 700 €, financé à 80%.
- **Contrepartie FEADER - programme LEADER, soutien aux projets privés du territoire** : dispositif de cofinancement de projets privés par la Châtaigneraie Limousine. Budget = 10 000 € pour 4 à 5 projets financés. L'enveloppe n'ayant pas été utilisée en 2019, les crédits nécessaires seront ponctionnés sur les réserves.
- **Conseil de développement** : l'article 14 des statuts de la Fédération prévoit que le Conseil de développement bénéficie d'un financement annuel voté par l'association basé sur 1% de la masse salariale brute de l'année précédente ; ce financement pouvant être complété en fonction des actions conduites

Budget prévisionnel détaillé en annexe.

**Impact crise sanitaire COVID19 :**

Hormis un retard pris sur certaines actions (démarrage étude mobilité par exemple) ou sur la gouvernance, la crise sanitaire n'aura pas de conséquence majeure sur l'activité ni sur les finances de la structure. En termes d'organisation du travail, la procédure de télétravail, préexistante, a été renforcée, évitant ainsi le recours au chômage partiel.

DÉPENSES	
Achat (études, prestations, investissements)	96 890 €
Fournitures administratives	3 600 €
Services extérieurs (dont assurances et entretien véhicules plateforme, loyers...)	120 367 €
Salaires, charges et gratifications <i>Dont remplacement congés maternité</i>	446 000 €
Amortissements	4 500 €
Cotisations / budget du Conseil de développement	4 661 €
Contrepartie FEADER-programme LEADER	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>686 018 €</b>

RECETTES	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>442 691 €</b>
Europe (FEADER)	261 818 €
Europe (FSE)	29 507 €
État	56 000 €
Région	68 366 €
Département	15 000 €
MSA	2 000 €
ADEME	10 000 €
<b>Cotisations</b>	<b>165 827 €</b>
<b>Prestations de service</b> (location scooters), <b>refacturation</b>	<b>4 000 €</b>
<b>Autres produits</b> (Transferts de charges d'exploitation et produits financiers, de gestion courante et exceptionnels, subventions sur amortissements)	<b>13 500 €</b>
<b>Reprises sur réserves</b>	<b>60 000 €</b>
Dont actions 2019 reportées sur 2020	15 000 €
Dont déduction exceptionnelle sur cotisations	45 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>686 018 €</b>

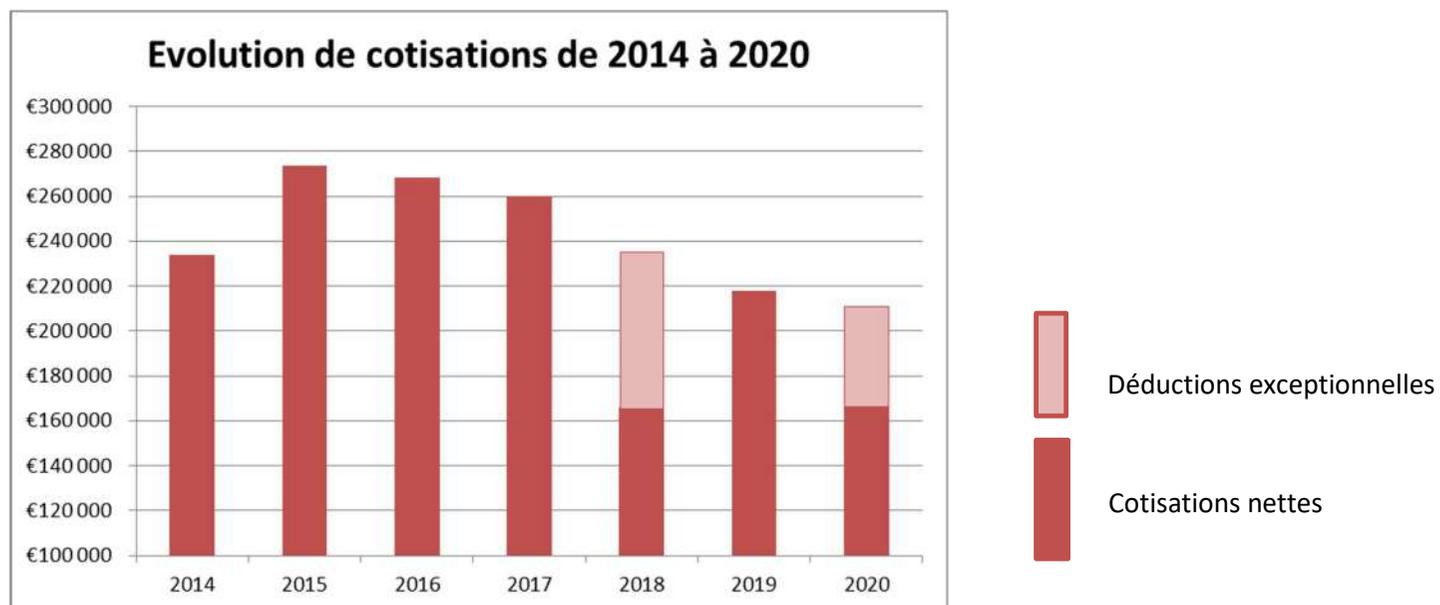
## COTISATIONS INTERCOMMUNALES 2020

**Le développement des nouvelles actions induit une hausse importante des subventions (plus de 20%).**

**La participation des Communautés de Communes reposant sur le principe de cotisations d'équilibre du budget, toutes autres ressources déduites, le montant nécessaire pour 2020 devrait rester proche de celui de 2019 (217 911 €) malgré un budget global sensiblement en hausse (de l'ordre de 15%).**

Pour autant, en 2020, l'accompagnement des porteurs de projets économiques individuels ne sera plus porté par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine qui mutualisait cette mission pour l'ensemble des Communautés de communes. **Ainsi, pour l'année 2020, et compte-tenu de la conjoncture, il est proposé d'opérer une déduction de 7 500 € par Communauté de communes sur le montant de la cotisation à la Châtaigneraie Limousine. Ce montant correspond à un sixième du coût de 45 000 € de la prestation d'animation économique assurée par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne en 2019 pour le compte de la Châtaigneraie Limousine.** Par souci d'équité territoriale, ce montant total a été réparti entre les 6 Communautés de communes de manière identique.

Cette déduction, dont le principe a été validé en Conseil d'administration, serait prise à titre exceptionnel, en cette année de transition avec l'échéance des élections municipales et l'émergence de nouvelles missions. **Afin d'équilibrer le budget, la différence serait comblée par une reprise exceptionnelle sur réserves de 45 000 €, en plus d'une reprise sur réserve pour crédits non consommés, soit un total de reprise sur réserve de l'ordre de 60 000 €.**



### Répartition prévisionnelle des cotisations par Communauté de communes :

Rappel : le calcul des cotisations est basé sur une double clef de répartition : 2/3 population, 1/3 potentiel fiscal.

Communauté de communes	Cotisation 2020	Cotisation 2019 pour mémoire
Briance Sud Haute-Vienne	11 812,23	19 890,29 €
Ouest Limousin	17 902,95	26 297,11 €
Pays de Saint Yrieix	20 397,07	28 821,31 €
Pays de Nexon-Monts de Châlus	22 070,23	30 432,78 €
Val de Vienne	31 575,99	40 060,55 €
Porte Océane du Limousin	62 068,53	72 409,32 €
<b>Total</b>	<b>165 827,00</b>	<b>217 911,36 €</b>
Reprise sur réserves	45 000,00	0,00
<b>Total cotisations d'équilibre</b>	<b>210 827,00</b>	<b>217 911,36 €</b>

**L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur le budget prévisionnel ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2020.**

# **ANNEXES**

**Rapport financier du commissaire aux comptes, M. Carpenet**

**Bilan et compte de résultat détaillés**

**Budget prévisionnel**



# Annexes

## Rapport d'Assemblée Générale 2019

Rapport financier du commissaire aux comptes, M. Carpenet.

Bilan

Compte de résultat

Budget prévisionnel

# FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES

---

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'Assemblée Générale

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



Fait à LIMOGES, le 15 Octobre 2020  
SARL ACELIM, représenté par  
Jean-michel CARPENET  
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-michel Carpenet".

**FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE**

**Siège social : Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

\*\*\*\*\*

**ACELIM SARL**

**134, rue Victor Thuillat – BP 1258 – 87055 LIMOGES CEDEX 2  
Tel : 05 55 77 14 07 – Fax : 05 55 79 79 94**

## **FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE**

**Siège social : Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2019*

Aux membres de l'association de la Fédération de la Chataigneraie Limousine,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le douze octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- **Règles et principes comptables**

L'annexe expose les règles, les méthodes et les principes comptables appliqués par votre association concernant l'établissement et la présentation des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte appréciation.

- **Estimations comptables**

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses par lesquelles se fonde la valorisation des actifs, notamment la valorisation des subventions à recevoir au 31/12/2019 pour un montant de 227 702 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limoges, le 15 Octobre 2020

**SARL ACELIM**, représenté par

Jean-Michel CARPENET

Commissaire aux Comptes



## ANNEXE: Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE  
**BILAN ACTIF**

page 2

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	800,00	800,00				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 520,81	26 773,26	5 747,55	1,14	9 460,57	1,86
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>33 320,81</b>	<b>27 573,26</b>	<b>5 747,55</b>	<b>1,14</b>	<b>9 460,57</b>	<b>1,86</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	2 863,00		2 863,00	0,57	2 982,00	0,59
<b>Autres créances</b>						
· Fournisseurs débiteurs						
· Personnel	27,18		27,18	0,01		
· Organismes sociaux						
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
· Autres	232 905,03		232 905,03	46,11	168 684,61	33,24
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	261 575,61		261 575,61	61,79	325 656,80	64,17
Charges constatées d'avance	1 952,55		1 952,55	0,39	679,26	0,13
<b>TOTAL (II)</b>	<b>499 323,37</b>		<b>499 323,37</b>	<b>98,96</b>	<b>498 002,67</b>	<b>98,14</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>532 644,18</b>	<b>27 573,26</b>	<b>505 070,92</b>	<b>100,00</b>	<b>507 463,24</b>	<b>100,00</b>



*MBC*

**FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE**  
**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	361 300,52	71,53	361 300,52	71,20
Report à nouveau	-3 886,63	-0,76	102 096,59	20,12
Résultat de l'exercice	1 345,04	0,27	-105 983,22	-20,87
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>358 758,93</b>	<b>71,03</b>	<b>357 413,89</b>	<b>70,43</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées			100 000,00	19,71
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	65 795,68	13,03	17 244,41	3,40
Autres	80 516,31	15,94	28 942,44	5,70
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			3 862,50	0,76
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>146 311,99</b>	<b>28,97</b>	<b>150 049,35</b>	<b>29,57</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>505 070,92</b>	<b>100,00</b>	<b>507 463,24</b>	<b>100,00</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**



*JML*

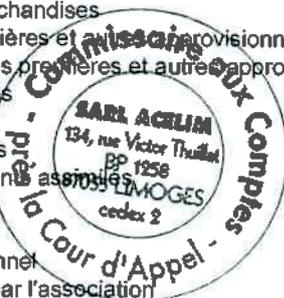
FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 4

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	5 037,50		5 037,50	100,00	5 558,50	100,00	-521	-9,38
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>5 037,50</b>		<b>5 037,50</b>	100,00	<b>5 558,50</b>	100,00	<b>-521</b>	<b>-9,38</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			314 708,04	N/S	171 890,09	N/S	142 818	83,09
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			217 922,59	N/S	166 018,38	N/S	61 904	31,26
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			9 101,30	180,68	4 788,14	86,15	4 313	80,08
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>541 731,93</b>	N/S	<b>342 696,61</b>	N/S	<b>199 035</b>	<b>58,08</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>546 769,43</b>	N/S	<b>348 255,11</b>	N/S	<b>198 514</b>	<b>57,00</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 727,00	34,29	786,27	14,14	941	119,72
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>1 727,00</b>	34,29	<b>786,27</b>	14,14	<b>941</b>	<b>119,72</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital					101 859,44	N/S	-101 859	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>					<b>101 859,44</b>	N/S	<b>-101 859</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>548 496,43</b>	N/S	<b>450 900,82</b>	N/S	<b>97 596</b>	<b>21,84</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>					<b>-105 983,22</b>	N/S	<b>105 983</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>548 496,43</b>	N/S	<b>556 884,04</b>	N/S	<b>-8 388</b>	<b>-1,50</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			64 527,29	N/S	73 646,49	N/S	-9 119	-12,37
Services extérieurs			48 374,71	980,37	41 455,00	745,86	6 919	16,69
Autres services extérieurs			34 749,07	689,87	51 528,18	927,10	-16 779	-32,66
Impôts, taxes et versements assimilés			9 583,68	189,88	9 056,92	162,84	507	5,60
Salaires et traitements			269 716,30	N/S	255 717,53	N/S	13 999	5,47
Charges sociales			104 095,53	N/S	108 938,14	N/S	-4 843	-4,44
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								



*Handwritten signature*

FEDERATION CHATAIGNERAIE LIMOUSINE  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	3 713,02	73,71	3 775,27	67,92	-62	-1,63
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	2 560,97	50,82	886,11	15,94	1 674	188,94
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>537 300,57</b>	N/S	<b>545 003,64</b>	N/S	<b>-7 703</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	9 647,82	191,52	11 880,40	213,75	-2 233	-18,79
Sur opérations en capital	203,00	4,03			203	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>9 850,82</b>	195,55	<b>11 880,40</b>	213,75	<b>-2 030</b>	-17,08
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>547 151,39</b>	N/S	<b>556 884,04</b>	N/S	<b>-9 733</b>	-1,74
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>1 345,04</b>	26,70			<b>1 345</b>	N/S
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>548 496,43</b>	N/S	<b>556 884,04</b>	N/S	<b>-8 388</b>	-1,50

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
<b>PRODUITS :</b>					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
<b>TOTAL</b>					
<b>CHARGES :</b>					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>					



*Handwritten signature*

### Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 505 070,92 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 345,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

#### 1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

La crise COVID-19 n'a aucun effet sur les comptes 2019.

Les impacts sur l'exercice 2020 restent limités et concernent l'organisation du travail du personnel pour l'essentiel.



*M*

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des Immobilisations Incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans



*MU*

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### 2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Ou

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### 2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

## 2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	800			800
Immobilisations corporelles	35 907		3 386	32 521
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>36 707</b>		<b>3 386</b>	<b>33 321</b>

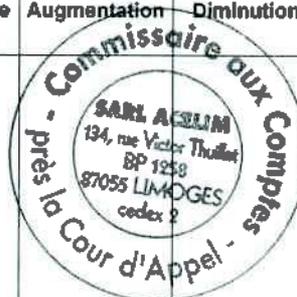
3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>	<b>800</b>			<b>800</b>
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	17 986		3 386	14 600
Matériel de bureau et informatique	17 921			17 921
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>35 907</b>		<b>3 386</b>	<b>32 521</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>36 707</b>		<b>3 386</b>	<b>33 321</b>

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.3.1 - Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
<b>TOTAL</b>				



*Handwritten signature*

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**

**3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	2 863	2 863	
Autres créances	27	27	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 953</b>	<b>1 953</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 843</b>	<b>4 843</b>	

**3.5 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	227 702
Autres produits à recevoir	5 203
<b>TOTAL</b>	<b>232 905</b>



*M*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise:</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
<b>Réserves:</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	361 301			361 301
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>361 301</b>			<b>361 301</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise:</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>				
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>361 301</b>			<b>361 301</b>

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif



*M*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débitur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	3 887	
<b>SOLDE</b>	<b>3 887</b>	

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	65 796	65 796		
Dettes fiscales & sociales	74 516	74 516		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 000	6 000		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>146 312</b>	<b>146 312</b>		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 485
Dettes fiscales & sociales	8 243
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>16 728</b>



*MLC*

**5 - Notes sur le compte de résultat**



*[Handwritten signature]*

**6 - Autres informations**

**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



*Handwritten signature in blue ink.*

**BUDGET PREVISIONNEL 2020**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
	Montant		Montant
<b>Achats (prestations, investissements...)</b>	<b>96 890,00 €</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>442 691,00 €</b>
Acquisition de véhicules	1 700,00 €	<b>Europe</b>	<b>291 325,00 €</b>
Schéma directeur vélo	28 200,00 €	FEADER Leader (animation générale et thématique)	204 400,00 €
Matériel, équipement (parc informatique...)	1 600,00 €	FEADER Leader (actions)	57 418,00 €
Fournitures non stockables	1 900,00 €	FSE	29 507,00 €
prestations tourisme adapté (dont formation, coopération)	15 160,00 €	<b>Etat</b>	<b>56 000,00 €</b>
prestations Territoire zéro chômeur	3 100,00 €	DIRECCTE (poste ADEC T)	36 000,00 €
prestations capitalisation actions centres-bourgs	2 000,00 €	FNADT (poste Territoire d'industrie)	20 000,00 €
Etude territoriale mobilité	43 230,00 €	<b>Région</b>	<b>68 366,00 €</b>
<b>Fournitures administratives</b>	<b>3 600,00 €</b>	soutien DATAR animation Leader	10 000,00 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>120 367,00 €</b>	soutien DATAR animation thématique	24 546,00 €
Photocopies	1 700,00 €	Etude mobilité	8 820,00 €
Locations immobilières	10 000,00 €	Ingénierie Pays	25 000,00 €
Charges locatives	3 000,00 €	<b>Conseil Départemental</b>	<b>15 000,00 €</b>
Locations mobilières (copieur, machine à affranchir, voitures plateforme, VS)	13 100,00 €	Plateforme Mobilité	15 000,00 €
Entretien et réparation (locaux, scooters, maintenance informatique et téléphonie, VS, site)	15 340,00 €	<b>MSA</b>	<b>2 000,00 €</b>
Assurances (responsabilité civile Pays, VS, cyclos et voit. Plateforme)	9 600,00 €	Plateforme Mobilité	2 000,00 €
Documentation, publicité, communication et participation aux colloques	4 000,00 €	<b>ADEME</b>	<b>10 000,00 €</b>
Honoraires (commissariat aux comptes)	4 800,00 €	schéma vélo	10 000,00 €
Expert comptable	7 100,00 €	<b>Cotisations</b>	<b>165 827,00 €</b>
Frais déplacements (dont voyages d'étude et coopération), missions et réceptions	12 400,00 €	Cotisations communautés de Communes	165 827,00 €
Frais postaux	2 500,00 €	<b>Vente produits et prestations de service</b>	<b>4 000,00 €</b>
Frais communication (téléphone, serveur et internet)	6 900,00 €	Mise à disposition véhicules "Plateforme solidaire"	4 000,00 €
Services bancaires	127,00 €	<b>Transferts de charges d'exploitation</b>	<b>11 800,00 €</b>
Impôts, taxes et versements	14 400,00 €	Remboursements Uniformation, maladies, prévoyance, assurances...	11 800,00 €
Formations	10 400,00 €	<b>Subventions sur amortissements</b>	<b>1 700,00 €</b>
Provision pour dépenses imprévues	5 000,00 €	<b>Reprise sur réserves</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Salaires et charges / gratifications</b>	<b>446 000,00 €</b>	dont actions reportées sur 2020	15 000,00 €
Salaires bruts	410 900,00 €	dont déduction exceptionnelle sur cotisations	45 000,00 €
Urssaf	2 500,00 €		
Autres charges de personnels ( assedic, retraite, prévoyance...)	15 600,00 €		
gratifications stagiaires (TZCLD-CB)	17 000,00 €		
remplacement congés maternité			
remplacement arrêt maladie			
<b>Amortissements</b>	<b>4 500,00 €</b>		
<b>Cotisations</b>	<b>4 661,00 €</b>		
Financement du Conseil de développement	2 661,00 €		
Cotisations autres (ANPP, Leader France, Mobin, Maison UE, Tempo territorial, CRESS)	2 000,00 €		
<b>Contrepartie FEADER-programme LEADER : soutien aux projets privés du territoire</b>	<b>10 000,00 €</b>		